

Restauration scolaire 2020/2021

Message aux parents d'élèves

La municipalité fait appel au prestataire Convivio pour la préparation des repas. La cuisine centrale de Prinquiau confectionne les repas et livre en liaison chaude le restaurant scolaire de La Chapelle-Launay. Ce temps de pause est un moment important pour que nos enfants (280 environ chaque jour) reprennent des forces, après une matinée intense en classe.

Chaque jour, une équipe composée de 12 agents municipaux, de 4 personnes recrutées par un prestataire et de 4 salariés de Convivio est mobilisée.

Conformément à la loi EGALIM, depuis le 1^{er} janvier 2020, la restauration scolaire propose une fois par semaine un repas végétarien, c'est-à-dire un repas unique à base de protéines végétales, pouvant inclure des œufs et des produits laitiers. Ce repas alternatif est tout aussi nutritif. Il s'agit d'une expérimentation de 2 ans au bout de laquelle cette mesure sera évaluée.

Les produits composant les repas comprennent une part au moins égale à 50% de produits en circuit court ou labellisés dont 20% au minimum sont issus de l'agriculture biologique.

Nous sommes conscients que les menus de la restauration scolaire ne sont pas toujours des menus « comme à la maison », les habitudes alimentaires familiales peuvent être différentes de ce qui est proposé le midi, il s'agit de la restauration collective et du plaisir de découvrir de nouvelles saveurs.

Les régimes alimentaires les plus courants (allergie arachides, etc.) peuvent se voir fournir le repas par le prestataire au lieu d'avoir à l'apporter.

Aujourd'hui, les équipes doivent mettre en place les divers protocoles sanitaires successifs pour garantir la sécurité et ainsi, faire en sorte que les lieux accueillant les enfants, restent ouverts.

Aussi, pour faciliter l'organisation et pour l'intérêt de vos enfants, pensez à inscrire ou annuler le repas avant 9 heures le matin. Si vous n'avez pas pu le faire avant 9 heures et que vous possédez un justificatif (exemple: certificat médical si votre enfant est malade), vous devez nous fournir ce justificatif avant la fin de la semaine pour annuler la facturation du repas. Dans le cas où vos enfants ne seraient pas inscrits, le repas sera facturé au double du prix habituel.

Nouvelles familles/1ère inscription

1- Pour s'inscrire sur le portail-famille, envoyez un e-mail à: cantine-lachapelle44260@orange.fr en précisant votre nom et prénom, commune de résidence et les noms, prénoms et dates de naissance des enfants concernés.

2- En retour, vous recevrez un e-mail de confirmation avec un identifiant et un mot de passe.

3- Vous pouvez créer votre compte-famille sur le portail-famille.

4- Une fois votre compte-famille créé, vous avez la possibilité de réserver des repas.

Nous restons à votre disposition si vous ne possédez pas de connexion internet ou toutes autres contraintes vous empêchant la bonne utilisation du portail-famille et le respect des délais. Nous prendrons le temps d'étudier chaque demande.

N'hésitez pas, pour toutes questions ou informations, à joindre la Mairie au 02 40 58 33 05. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site *Convivio*.